



CONTRAT ANALYSES MICROBIOLOGIQUES



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

Entre les soussignés **SAS KALYS** représentée par **Chrystèle SCHMITT** (Tél : 06 66 32 80 71)

et l'entreprise **..PIZZERIA LE GIOIA.....** représentée par **.....M. Haifei GUO.....**

Le présent contrat sera renouvelé par tacite reconduction.

Chaque année, 1 mois avant le renouvellement, Kalys envoie un avis de paiement, permettant l'arrêt ou la modification dudit contrat.

**Attention : Retourner ce contrat signé et tamponner avec votre règlement (chèque, virement ou mandat SEPA+RIB).
AUCUN PASSAGE NE SERA EFFECTUE SANS CONTRAT ET SANS PAIEMENT.
La facture vous sera adressée après réception de votre règlement.**

Il est convenu ce qui suit :

- ⇒ Kalys s'engage à effectuer les analyses bactériologiques des produits prélevés lors de passages inopinés (**SANS RDV**)
- ⇒ Le client s'engage à régler le montant de la prestation choisie et à respecter les conditions précisées au verso

| | Prix HT (1) | Prix TTC (1) | Choix |
|---|----------------|-------------------|----------|
| (1) Prix applicables au 06/05/2022, et susceptibles d'être modifiés à tout moment | | | |
| 2 passages / an : 4 produits alimentaires / an et 4 surfaces / an | 312,90 € | 375,48 € | |
| 2 passages / an : 4 produits alimentaires / an et 4 surfaces / an + 1 AUDIT HYGIENE / an | 491,40 € | 589,68 € | |
| 2 passages / an : 6 produits alimentaires / an et 6 surfaces / an | 387,45 € | 464,94 € | |
| 4 passages / an : 12 produits alimentaires / an et 12 surfaces / an | 580,65 € | 696,78 € | |
| 4 passages / an : 12 produits alimentaires / an et 12 surfaces / an + 1 AUDIT HYGIENE / an | 766,50 € | 919,80 € | X |
| 6 passages / an : 18 produits alimentaires/ an et 18 surfaces / an | 807,45 € | 968,94 € | |
| 6 passages / an : 24 produits alimentaires / an et 24 surfaces / an | 954,45 € | 1 145,34 € | |
| 1 TEST D'HUILE DE FRITURE | 31,50 € | 37,80 € | |
| AUDIT HYGIENE (durée : 1h30) | 240 € | 288 € | |

Pour un paiement par virement, merci de préciser le nom de votre établissement :

| | | | |
|----------------|-----------------------------------|---------------------|----------------------|
| Banque | SOCIETE GENERALE | Code banque | 30003 |
| Guichet | 00600 | N° de compte | 00020403105 clé : 80 |
| IBAN | FR76 3000 3006 0000 0204 0310 580 | BIC | SOGEFRPP |

Rappel des formations :

| FORMATIONS | Fréquence conseillée | Voulez-vous être rappelé ? |
|---|--|----------------------------|
| HYGIENE / HACCP | Tous les 2 ans | |
| EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (Document Unique) ou MISE A JOUR | > 11 salariés : Tous les ans < 11 salariés : Si travaux | |
| CLASSEUR ALLERGENES ou MISE A JOUR | Tous les 2 ans Si nouveaux produits | |

Fait à Livry-Gargan, le

**Signature et cachet du client
(Précédés de la mention « Lu et Approuvé »)**

Signature et cachet du prestataire

Jour(s) de fermeture :

Horaires d'ouverture :

Adresse mail :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMANDES

Lorsqu'une prestation fait l'objet d'un accord préalable écrit, il est valable 60 jours et précise les conditions particulières d'interventions venant compléter les présentes conditions générales. Toute commande est réputée être définitive à partir de sa date de réception. La personne passant commande est responsable de la conformité et de la représentativité des éléments soumis à l'exécution des prestations.

PRESTATIONS

La société KALYS recevant une commande, se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des analyses dans un laboratoire de son choix. En l'absence d'indications du demandeur, elle appliquera la méthode d'analyse qui lui semble la plus appropriée sans que sa responsabilité puisse être recherchée pour non respect d'une méthode précise. En cas de nécessité, notamment en matière de sécurité des personnes, des produits et des équipements, la société pourra suspendre l'exécution de ses engagements ou les résilier.

KALYS s'engage à ce que chaque échantillon alimentaire fasse l'objet d'une numération des germes selon la réglementation en vigueur ou un cahier de charge fourni par le client. Les analyses alimentaires seront effectuées par le laboratoire AQUATYCIA – Alfortville.

Les échantillons, aux fins d'analyses, sont remis gratuitement au laboratoire et sont détruits ensuite. Ils ne sont restitués que sur demande préalable et à la charge de la personne passant commande. Kalys se réserve la possibilité de congeler les échantillons ; le rapport d'analyse mentionnera ce fait. Toute prestation entreprise, conformément à la commande, devra faire l'objet d'une facturation.

Vous souhaitez ne pas reconduire le contrat, votre demande doit être adressée par lettre recommandée à SAS KALYS 39 bd Robert Schuman, 93190 Livry Gargan, 30 jours avant la date d'échéance.

LES RESULTATS

Les résultats des analyses ne peuvent être remis qu'au demandeur ou à une personne dûment mandatée par lui.

Les résultats des analyses sont adressés au demandeur par courrier électronique (mail) ou à votre demande par fax ou courrier. Toute réclamation ne sera prise en considération que si elle est formulée par écrit dans les 15 jours à compter de la remise des résultats. Le client peut alors demander de réaliser une contre-expertise par le laboratoire de son choix. En cas de confirmation du résultat, les coûts engendrés par la contre-expertise seront à la charge du demandeur.

Les délais de livraison des rapports d'essais peuvent être donnés à titre indicatif et, à ce titre, ne pourront donner lieu à dommages et intérêts, ni pénalités en cas de retard.

Le laboratoire s'engage à répondre le plus clairement possible pour l'interprétation des résultats mais ne pourra en aucun cas être responsable des décisions et des conséquences (notamment financières), prises par le demandeur, à la suite de cette interprétation.

Toute utilisation complète ou partielle des résultats, sur un support autre que le rapport d'analyse émis par notre société, ne pourra engager que cette société.

PRIX

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande, sauf accord préalable contractuel, accepté par les deux parties.

Les prix s'entendent hors taxes. Le taux de TVA en vigueur au jour de facturation sera appliqué.

Les prix sont révisés chaque année et applicables au 1^{er} Janvier. Toutefois, la société KALYS se réserve le droit de réactualiser sa tarification à tout moment.

Intervention supplémentaire à votre demande :

| | Prix HT * | | Prix HT * |
|-----------------------------------|-----------|---|-----------|
| Analyse supplémentaire | 40 € | Déplacement | 35 € |
| Listéria | 42 € | Analyse bactériologique de l'eau | 75 € |
| Dénombrement si présence Listeria | 30 € | Analyse bactériologique et chimique de l'eau (potabilité) | 130 € |
| Analyse surface | 10€ | | |

CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute prestation réalisée est due. Les réclamations n'entraînent pas de suspension du paiement. Sauf indication expresse portée sur la facture, le paiement s'entend comptant à réception et sans escompte. Il doit être envoyé à l'adresse de la société émettrice de la facture.

Frais de rejet pour les prélèvements automatiques = 20€ HT.

JURIDICTION

La société Kalys intervient à titre indicatif et ne pourra être recherchée en responsabilité pour toutes amendes, pénalités, interdiction de vente, fermeture administrative de l'entreprise ou atteinte à l'image de marque du client, pour des questions d'hygiène touchant les locaux, installations, produits ou personnes.

La Société et le client s'engagent, préalablement à tout recours judiciaire, à mettre en œuvre, tous les moyens pour résoudre à l'amiable les différends, qui pourraient intervenir entre eux.

A défaut, tout litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Bobigny (93, Seine-Saint-Denis) compétent.